

FICHE PRATIQUE LICENCIE

AFFILIATION FFR



Accéder à votre compte

 

Identifiant *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

Je me connecte sur l'accès Oval-e avec mon identifiant et mot de passe (mot de passe à retaper, ne pas faire de copier-coller) reçus par mail, [via le lien en rouge dans le bas du texte \(https://oval-e-pp.ffr.fr/Affilies/DemandeAffilies/Index/271429\)](https://oval-e-pp.ffr.fr/Affilies/DemandeAffilies/Index/271429)

ATTENTION, pour les personnes n'ayant pas reçu le mail, merci de vérifier dans vos spams ou vos courriers indésirables.

Lors de ma 1^{ère} connexion, je change ce mot de passe (facultatif). Je complète tous les champs à astérisques* concernant mes informations personnelles et je les sauvegarde.

Je télécharge ma photo d'identité et ma pièce d'identité.

Je choisis mes conditions d'assurances et j'imprime mon certificat médical pour me rendre chez mon médecin puis je rapporte l'original du certificat médical à mon club qui le conserve.

1

VILLE NAISSANCE *

CODE POSTAL NAISSANCE *

TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL

TÉLÉPHONE PORTABLE

TÉLÉPHONE DOMICILE

LISTE ROUGE *

AUTORISATION CNIL *

EMAIL *

CONFIRMER EMAIL *

2

Adresse du licencié

ETAGE - ESCALIER - APPARTEMENT

IMMEUBLE - BÂT. - RÉSIDENCE

NUMÉRO ET LIBELLÉ DE VOIE *

LIEU-DIT OU BOÎTE POSTALE

CODE POSTAL *

CODE INSEE

LOCALITÉ *

PAYS *

SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIES

3

Le demandeur déclare par la présente :

Accepter d'être domicilié au siège du club auprès duquel il est rattaché.

Accepter de se soumettre à toutes les décisions ou sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencié à la FFR.

Refuser que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par la FFR à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Être informé qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès de la FFR pour les renseignements à caractère personnel le concernant (Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978).

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFR, par mon Comité Territorial et par mon club :

1/ des contraintes spécifiques liées à la pratique du rugby, tant à l'entraînement qu'en compétition, et de la nécessité d'une préparation adéquate, notamment de la colonne vertébrale, selon le poste occupé.

2/ des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (bouton "Prendre connaissance des assurances et des options facultatives").

3/ de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

4/ que les dites garanties complémentaires proposées figurent au dos du présent document et me permettent en particulier de porter la limite des garanties de 4,5 à 6 M€ maximum pour les IPP importantes.

Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES *

En cliquant sur ce bouton, les conditions d'assurances complémentaires s'ouvrent et le licencié choisit ce qu'il décide de souscrire ou non.

4

services, au profit de tous licenciés, 24 H sur 24, en cas d'accident survenu lors des activités garanties.

Tel : + 91 47 11 12 34

Les prestations suivantes sont accordées dans le cadre entier.

- votre rapatriement médical,
- la présence à votre chevet d'un membre de votre famille suite à une hospitalisation excédant 3 jours,
- le rapatriement du corps en cas de décès, en France ou dans un pays limitrophe.

1.1 - Garantie de base - Accidents corporels

Accident Corporel : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure.

Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ».

Les indemnités sont évaluées selon le droit applicable. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers sous indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités décrites ci-dessous.

Vous êtes assuré lors d'un événement garanti en cas de : frais de soins, déficit fonctionnel permanent, décès.

Nature et limites de votre garantie Accidents Corporels :

Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation : en complément, des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires et s'il y a lieu; des régimes complémentaires et dans la limite des frais réels.

- **Assurés sociaux** 150 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.
- **Non assurés sociaux** 200 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement.

Les indemnités sont limitées à 500 € par date fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident.

- **Les frais de chambre individuelle** sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.
- **Les frais de transport en ambulance** 35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.
- **Les frais d'optique pour les arrières** sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes ou cassés d'un match.

Option	Officiel de match (Dirigeant)	Assurés(e) 18 ans et +	Assurés(e) -18 ans	Jeune -15ans	Jeune de rugby
1	50.000	10.000			
2	75.000	15.000	200.000	300.000	400.000
3	100.000	20.000			1.500.000

2.2 Indemnités journalières (suite à une perte de salaire réelle)

Une franchise de 30 jours est applicable. La durée de la garantie est de 365 jours complets à partir de la date du 1^{er} arrêt de travail.

Option	Montant maximum journalier (€)	Prime T.T.C (€)
1	40	350
2	80	600
3	160	850

LES INSCRIPTIONS SONT RECUES AU CLUB

CGA RUGBY
 Courtier Gestionnaire : Centre de Gestion Administratif Rugby
 51 avenue Hoche 75405 PARIS CEDEX 08
 S.A au capital de 264.000 € - Siret Paris B 339 429 756
 N° ORIAS 07 022 402
 Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurances de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.

FIDELLA ASSISTANCE
 Société anonyme au capital de 12.571.744 € entièrement libéré
 Siret 377 768 601 80017 - NAF 6512Z
 27 quai Camot 92112 SAINT-CLOUD CEDEX

GMF ASSURANCES
 Société anonyme au capital de 181.385.440 €
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 R.C.S. Paris B 398 972 901 - NAF 6512Z
 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

- Option 1 : je décide de souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées et je remplis les formalités correspondantes
- Option 2 : je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER **VALIDER**

Pour les licenciés de l'Ecole de Rugby et de la Filière Jeunes, nous vous conseillons de cocher l'option 2 (assurance complémentaire déjà souscrite pour les jeunes, assurance scolaire par exemple).

5

ETAPE 4 : TÉLÉCHARGER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Photo d'identité *

Pièce à joindre au dossier (Identité)

Sélectionner...

14102519_1775367072706093_3800..

Justificatif d'identité ou photocopie du passeport *

Sélectionner...

Chrysanthemum.jpg

6 Pour les mineurs, les arbitres, les entraîneurs et les étrangers, des pièces complémentaires sont à fournir également

The screenshot shows a web interface with two main sections. The top section is titled "Pièces à joindre au dossier (Médical)" and contains a link "Autorisation de soin en cas d'accident" and a "Sélectionner..." button. The bottom section is titled "Documents à télécharger" and contains a link "Conditions d'Assurances". Below these sections are two buttons: "TÉLÉCHARGER L'AS" and "SAUVEGARDER LES INFORMATIONS SAISIÉS".

Ici, vous pouvez télécharger le certificat médical pré-rempli (et non l'AS).

Autorisation de soin à imprimer, à remplir et à scanner sur l'interface Oval-e.

7 Après avoir imprimé le certificat médical et l'avoir fait signé par le médecin, il faut le télécharger dans les pièces à joindre. C'est le club qui conserve l'original.

The screenshot shows a document upload interface. On the left, there is a link "Certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby *". On the right, there is a section titled "Certificat Médical (formulaire papier)" with a "Sélectionner..." button and a list of files, including "2017271629A0.pdf".

NE PAS OUBLIER DE SAUVEGARDER LES INFORMATIONS !!!

Puis le club, après vérification des informations, transmettra, de manière dématérialisée, au comité (ou FFR) pour validation.
C'est le club qui imprimera la licence au bout de la procédure.

ATTENTION

Aucune licence ne sera éditée avant réception :

- Du règlement de la licence. Plusieurs chèques possibles, merci d'indiquer au dos les dates d'encaissement. Nous acceptons également les chèques TOP'Départ (pour les collégiens) et PASS'REGION (qui remplace la carte M'RA) pour les lycéens.
- De l'original du certificat médical
- De la fiche de renseignement complétée
- De la charte du joueur et de la charte des parents (remplies et signées)